

Loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » : FO Enseignement Agricole décline l'invitation des ministres !

Mme la ministre du Travail et M. le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation invitent les Organisations Syndicale pour leur présenter la loi sur la réforme de l'apprentissage. Nous aurions pu y aller... On nous a demandé de préparer nos questions aux ministres...

FO Enseignement Agricole n'a pas attendu l'invitation des ministres pour analyser le texte de cette loi, dans sa première mouture et suivre son évolution au fil des amendements à l'Assemblée nationale et maintenant au Sénat. FO Enseignement Agricole n'a pas attendu l'invitation des ministres pour demander la concertation afin de porter ses revendications.

Notre rôle n'est pas de « juger » cette réforme mais bien d'évaluer l'impact qu'elle est susceptible d'avoir sur les centres de formations d'apprentis et surtout leurs personnels.

Au ministère du Travail, chez la conseillère du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et dans toutes les instances, nous avons alerté sur le risque de privatisation et de mise en concurrence des CFAA publics avec des organismes de formation privés (MFR, notamment). Nous ne voulons pas voir nos CFAA disparaître !

Nous avons aussi fait savoir notre inquiétude sur la situation des 6000 agents exerçant en CFAA et CFPPA. Cela fait 35 ans que ces personnels sont les grands oubliés. C'était l'occasion de rouvrir ce dossier, conformément à notre demande !

En effet, selon le DGER, il ne faut pas déconnecter ce projet de loi de la négociation sur la partie 2 du Protocole qui a eu lieu le 5 juillet (comme ça va vite tout à coup !!!). Un formateur, recruté à bac + 5 est payé le SMIC et fait 1607 heures ! Si ça continue cela pourrait passer à 1614 heures. Voilà pour l'avenir radieux promis dans le nouveau monde ! **Le protocole sera-t-il un outil au service de la performance économique des centres ?**

Aujourd'hui, les ministres peuvent tout nous expliquer, y compris la loi, il n'en demeure pas moins que nous savons lire, un peu... Pour exemple ce projet d'amendement :

« Art. L. 6211-4. – Les chambres de commerce et d'industrie territoriales, les chambres de métiers et les chambres d'agriculture exercent leurs attributions en matière d'apprentissage dans le cadre du présent livre. Elles participent à la formation professionnelle initiale ou continue grâce, notamment, aux établissements publics et privés d'enseignement qu'elles créent, gèrent ou financent. »

Voilà pourquoi nous refusons de nous rendre à cette invitation !

Dans la lettre, ci-jointe, adressée à la Conseillère du ministre pour décliner l'invitation nous expliquons notre position :

Paris le 4 juillet 2018

Madame la Conseillère du ministre,

Madame Muriel PENICAUD, ministre du Travail et Monsieur Stéphane TRAVERT, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation nous ont conviés à une réunion le vendredi 6 juillet à 14 h 30 sur l' « impact de la réforme sur l'apprentissage dans le secteur agricole ».

Durant la phase de préparation, à aucun moment ils n'ont jugé pertinent d'inviter les organisations syndicales représentatives des personnels du ministère de l'agriculture à échanger sur ce projet de loi. Cela nous aurait permis de vous faire part de nos inquiétudes pour nos établissements et pour les personnels, formateurs et administratifs, dont la position très précaire ne saurait en rien être améliorée par cette loi.

Pour nous cette invitation arrive trop tard dans la mesure où la loi "Liberté de choisir son avenir professionnel" a déjà été présentée et votée par l'Assemblée Nationale et est en cours d'étude au Sénat.

Du dialogue social, nous n'attendons pas des réponses et des explications de texte mais une vraie écoute des acteurs du terrain afin de prendre en compte ses réalités. Faute de pouvoir négocier dans les ministères, nous avons rencontré des sénateurs avec des propositions d'amendements à ce texte en intersyndicale.

Maintenant que les jeux sont faits, l'échange avec les ministres nous semble trop tardif. Pour ces raisons, le bureau national de FO Enseignement Agricole, réuni ce matin en séance exceptionnelle, a voté que nous ne rendions pas à cette invitation. Aussi nous avons le regret de la décliner.

Recevez Madame la conseillère l'expression de nos respectueuses salutations.

Christine Heuzé

Christian Lasarroques

Secrétaire Générale
FO Enseignement Agricole

Secrétaire National FO Enseignement
Agricole en charge
du secteur CFAA - CFPPA